



Violation de données personnelles

Par Souris2024

Bonjour j ai un contrat d électricité à mon nom à la soregie depuis un an et j ai deux personnes dans ma famille qui n ont pas sur le contrat et qui n habite pas avec moi .l une d elle a réussi à recevoir deux factures à mon nom sur leur boîte mail avec l'aide de la conseillère soregie et à même demander de resilier mon contrat sans mon accord, Et l autre de ma famille il a appelé la même conseillère soregie ce matin et elle a lui envoyer vers sa boîte mail ma dernière facture d électricité de septembre.

J ai la preuve de ce que j avance .

Dois je porter plainte contre la soregie ou contre les membres de ma famille ?

Que risque t il ? Est ce que la soregie qui est condamnée ou les membres de la famille ?

Par kang74

Bonjour

S'il y a eu usurpation d'identité (je ne vois pas bien comment c'est possible autrement) c'est auprès des membres qui ont usurpé votre identité ou votre statut .

Allez voir les forces de l'ordre avec vos justificatifs, ils tireront l'affaire au clair .

Par yapasdequoi

Bonjour,

La personne compte faire quoi avec vos factures ?

Les payer à votre place ?

La résiliation a-t-elle été effective ?

Changez de fournisseur (celui là ne semble pas très fiable) et ne donnez pas le nom du nouveau fournisseur à quiconque.

Vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie pour signaler le manque de sécurité de ce fournisseur.

[url=https://www.energie-mediateur.fr/]https://www.energie-mediateur.fr/[/url]

Par Souris2024

Elle les utilise pour m harceler au téléphone pour les payer et il y a pas d usurpation d identité.il donne le même nom de famille et la conseillère soregie leur donne ma facture.

Les 2 membres de ma famille ont des factures d électricité à mon nom et c est dangereux ils peuvent faire n importe quoi contre moi .

Non ils paient pas à ma place c est pour me causer du tort ,

Ils n ont pas réussi à resilier.

Oui la soregie n est pas fiable oui je vais changer de fournisseur mercredi.

Si je porte plainte pour usurpation d'identité ou atteinte à la vie privée avec la preuve que j ai vu que les deux membres de ma famille ont bien reçu sur leur boîte mail mes factures d électricité de soregie.

La police va t elle faire une enquête et que risque les 2 membres de famille pour ce cas la ? Vont elle être en garde à vue pour usurpation d identité ou atteinte à la vie privée ?

Par yapasdequoi

Vous pouvez porter plainte pour harcèlement avec ces preuves.

Article 222-33-2

Modifié par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 40

Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 ? d'amende.

Faites établir un certificat médical pour prouver les conséquences de ce harcèlement.

Par yapasdequoi

Comment savez-vous qu'ils ont tenté de résilier votre contrat ? Le fournisseur vous a alerté ?

Par Souris2024

Elle les utilise pour m harceler au téléphone pour les payer et il y a pas d usurpation d identité.il donne le même nom de famille et la conseillère soregie leur donne ma facture.

Les 2 membres de ma famille ont des factures d électricité à mon nom et c est dangereux ils peuvent faire n importe quoi contre moi .

Non ils paient pas à ma place c est pour me causer du tort ,

Ils n ont pas réussi à resilier.

Oui la soregie n est pas fiable oui je vais changer de fournisseur mercredi.

Si je porte plainte pour usurpation d'identité ou atteinte à la vie privée avec la preuve que j ai vu que les deux membres de ma famille ont bien reçu sur leur boîte mail mes factures d électricité de soregie.

La police va t elle faire une enquête et que risque les 2 membres de famille pour ce cas la ? Vont elle être en garde à vue pour usurpation d identité ou atteinte à la vie privée ?

Par yapasdequoi

inutile de répéter ?